



DESTINER LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIERES A UN FONDS EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'EMPLOI

Mémoire pour le semestre italien de l'Union européenne

Lucio Levi

Président du *Movimento Federalista Europeo*

Turin, le 25 juin, 2014

Préambule

De grands pas en avant ont été réalisés vers une « *gouvernance* » efficace de la zone euro, afin de garantir la stabilité financière avec le « *Fiscal Compact* », le « *Six-Pack* » et le « *Two-Pack* ». Il y a désormais un consensus répandu selon lequel chaque pays est tenu de rembourser la dette qu'il a accumulée dans le passé. La voie est ouverte pour garantir que la stabilité financière soit poursuivie par chaque Etat membre à l'intérieur de la zone euro sous un contrôle européen rigide.

Mais il sera difficile d'atteindre la consolidation fiscale sans entamer la relance de l'économie européenne. Avec une économie intégrée au niveau européen et une monnaie unique, il n'existe pas d'issue nationale à la sortie de la crise. Face à la nécessité d'entamer rapidement une nouvelle phase de développement durable et de résorber le chômage, les gouvernements, au lieu d'accroître les ressources propres du budget européen, l'ont abaissé au-dessous du seuil de 1% du PIB européen. Les moyens pour aller au-delà des politiques d'austérité, pour relancer le développement ou pour réduire le chômage, n'ont donc pas été rendus disponibles. Mais, on ne peut pas gouverner sans ressources. C'est sur ce point limité mais décisif qu'il faut influencer par la création d'un *Fonds Européen pour le développement durable et pour l'emploi*.

Il y a deux problèmes qui doivent être affrontés prioritairement : les moyens financiers dont pourra disposer le fonds et les dépenses qu'il devra promouvoir.

PROPOSITION

Les ressources pour alimenter le Fonds peuvent être trouvées par le biais d'une *Taxe sur les transactions financières* (TTF). Puisque la Grande Bretagne et d'autres pays de l'Europe du Nord ne sont pas prêts à soutenir ce projet, le Fonds ne pourra pas être institué dans le cadre du budget de l'UE.

L'évaluation du rendement de la TTF, réalisée seulement par les 11 pays qui l'ont lancée à travers une coopération renforcée (mais qui sera à étendre par la suite à tous les Etats membres de l'eurozone) pourrait s'élever de 31 à 33 milliards d'euros par an.

Si ces ressources étaient attribuées entièrement ou au moins en grande partie au nouveau Fonds et gérées au bénéfice des Etats coopérants, il serait possible d'activer l'émission d'*euro-project bond* en impliquant la Banque européenne d'investissement (BEI) à l'instruction et à la gestion des opérations d'investissements, tout en trouvant des ressources financières du secteur privé et/ou des financements de la BEI elle-même. Le Fonds pourrait ainsi atteindre la dotation d'au moins 200 à 300 milliards à distribuer sur une durée de trois à cinq ans en faveur des économies des Etats coopérants.

.../...

L'objectif principal des investissements financés devrait consister à compléter les réseaux existants des infrastructures (énergie, transports, haut débit) et de promouvoir l'innovation technologique dans une économie européenne qui a besoin de stimuli pour être compétitive sur le marché mondial.

Le fonds pourrait préparer en même temps un plan à réaliser à court terme afin d'améliorer la compétitivité de l'économie européenne grâce aux investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Une moindre partie du produit de la TTF pourrait ensuite être utilisée pour soutenir les réformes structurelles dans les Etats membres disposés à souscrire des accords de nature contractuelle avec les institutions de l'UE à travers des incitations financières limitées, temporaires, flexibles et finalisées. Le « *Convergence and Competitiveness Instrument* » évoqué par la Commission dans le « *Blueprint for a Deep and Genuine EMU* » du 30 novembre 2012.

IMPORTANCE POLITIQUE

Si la proposition ci-dessus était réalisée, la perspective de changer les orientations à long terme de la politique européenne et mondiale serait renforcée.

Tout d'abord, la TTF ouvrirait la voie vers l'attribution à ce Fonds européen de ressources propres ultérieures telles qu'une taxe carbone européenne afin d'approfondir la lutte contre les changements climatiques et pour réduire les émissions de CO₂. Puisque cette taxe carbone pourrait produire un revenu d'au moins 50 milliards d'euros (comme l'a estimé la Commission elle-même), les capacités financières et d'investissement du Fonds européen en seraient énormément accrues.

En deuxième lieu, avec l'augmentation des ressources fiscales de la zone euro, on ne pourra plus éluder le problème du contrôle démocratique sur l'utilisation de ces ressources comme cela a été reconnu par le « *Blueprint* » de la Commission. D'autant plus que, comme cette dernière l'a souligné, « le progrès vers une Union économique et monétaire (UEM) approfondie et véritable rendra nécessaire, à moyen terme, la création d'une structure semblable à un Trésor de l'UEM au sein de la Commission pour organiser les politiques partagées, entreprises à travers la capacité fiscale commune, dans la mesure où celle-ci implique des ressources communes et/ou un endettement commun ». Par conséquent, cette nouvelle autorité budgétaire et de gouvernement de l'économie devra se conformer au principe « *no taxation without representation* » et donc se soumettre au contrôle du Parlement européen, mais dans une composition restreinte aux membres de l'eurozone.

En troisième lieu, le renforcement des pouvoirs et de la légitimité démocratique de l'UEM, ouvriront le chemin vers la transformation de l'UEM en une fédération achevée, jusqu'ici limitée au secteur économique et monétaire, mais qui devra inclure progressivement aussi des compétences en matière de politique étrangère et de défense. La décision de destiner la TTF à un Fonds européen pour le développement durable et l'emploi a donc une valeur stratégique pour la relance de la croissance économique et pour le renforcement et l'achèvement du processus d'unification fédérale de l'UEM. Il appartient au Parlement européen d'entamer une réflexion et de formuler des propositions pour la révision du Traité de Lisbonne.

En quatrième lieu, la TTF représenterait aussi le premier exemple au monde d'une mesure qui tend à pénaliser la spéculation financière et à faire payer aux oligarchies financières les dégâts produits par la crise. Ainsi s'ouvrirait la voie à l'expansion progressive de la TTF au niveau mondial.

UN MOUVEMENT DE LA BASE

Pour soutenir cette proposition avec la force d'un large consensus populaire le ***Movimento federalista europeo*** a décidé de lancer une Initiative des citoyens européens (article 11 du Traité de Lisbonne) en ***promouvant*** une large coalition de forces de la société civile et de la société politique en Italie et en Europe, afin de susciter, avec la récolte d'un million de signatures dans au moins sept pays de l'UE, un mouvement de la base et une mobilisation des citoyens pour un « *New Deal* pour l'Europe », un plan européen extraordinaire pour le développement durable et l'emploi.

Une présidence italienne de l'Union qui soutiendrait cette initiative aurait de son côté aussi le consensus populaire, en Italie et en Europe, et serait en mesure de vaincre les résistances qui font obstacle aux réformes. Il appartient au gouvernement italien d'indiquer à l'Europe la voie de l'issue de la crise par le biais d'un plan qui, en rectifiant les seules politiques d'austérité, mise sur des investissements massifs pour redonner de l'élan au développement et à l'emploi.